

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIN 2020

Objet : **PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE A MONTLUEL : DEPLOIEMENT D'ATELIERS CULTURE SECURITE**

Membres élus présents : MM. AROT - BAILLY – BERTILLOT – BERTOLOTTI - BORTOT – BUGAUD – MME DELLABLANCHE – MM. FONTENAT – FRATTA – GALLET – GINOT – JOUSSEAU - LUGAND – MARMILLON – MERCIER - MONNET – MME NALLET – MM. PRADEL – VERNE -
Membres associés présents : MME MAULET – M. PIERROT

Intervention du Président Fontenat

Avec Culture Sécurité, la CCI de l'Ain et le SDIS de l'Ain ont choisi d'initier des actions innovantes et opérationnelles pour accompagner les entreprises en partenariat avec les territoires.

L'une d'entre elles est la création d'ateliers participatifs et collaboratifs offrant aux entrepreneurs, au-delà de la réglementation, un plan d'action au travers de mesures passives et organisationnelles destiné à réduire le plus possible le risque d'incendie, d'améliorer le délai d'intervention des sapeurs-pompiers en cas de sinistre et la poursuite de l'exploitation.

Monsieur Guy Billoudet, Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône, et Monsieur Philippe Guillot-Vignot, Président de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, ont d'ores et déjà confirmé leur intérêt pour l'organisation d'ateliers sur leurs territoires respectifs.

Son périmètre concerne l'organisation et la réalisation d'un ou plusieurs ateliers à destination en particulier des entreprises industrielles, du BTP et de commerce de gros sur le territoire de la Communauté de Communes. Elle précise notamment la base tarifaire de la contribution apportée par la 3CM à la CCI de l'Ain pour deux ateliers réalisés.

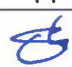
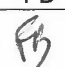
D'un montant de 2100 € TTC cette contribution se décompose selon la répartition suivante :

- Une phase commune aux deux ateliers : 300 € TTC pour l'analyse spécifique du territoire de la 3CM.
- La réalisation de l'atelier Culture Sécurité n°1, conformément aux séquences décrites dans la fiche technique : 900 € TTC
- La réalisation de l'atelier Culture Sécurité n°2, conformément aux séquences décrites dans la fiche technique : 900 € TTC

Les frais de déplacements du chargé de mission CULTURE SECURITE et les frais de communication assurés par la CCI sont pris en charge par la CCI de l'Ain.

Si la 3CM souhaite organiser un ou plusieurs ateliers supplémentaires au-delà des deux ateliers objets de la présente convention, le tarif sera également de 900 € TTC par atelier, dans les mêmes conditions, sous réserve que le ou les ateliers se tiennent dans les 6 mois après le 1^{er} atelier. Au-delà, la phase d'analyse spécifique au territoire devra être renouvelée.

Il vous est donc demandé de bien vouloir donner votre accord au projet de convention de partenariat pour le déploiement d'ateliers CULTURE SECURITE établi avec la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel et de donner tous pouvoirs au Président pour signer d'autres conventions avec d'autres EPCI sur ce même format et sur les mêmes bases tarifaires.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 29 JUIIN 2020

Objet : PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE A MONTLUEL : DEPLOIEMENT D'ATELIERS CULTURE SECURITE

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Fontenat,

- **donne son accord au projet de convention de partenariat pour le déploiement d'ateliers CULTURE SECURITE établi avec la Communauté de Communes de la Côtère à Montluel,**
- **tous pouvoirs au Président pour signer d'autre conventions avec d'autres EPCI sur ce même format et sur les mêmes bases tarifaires.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	19
- Nombre de voix pour	19
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

